



ITTO

**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.
GENERALE

ITTC(XXV)/22
9 novembre 1998

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

VINGT-CINQUIEME SESSION
3 – 9 novembre 1998
Yokohama (Japon)

DECISION 6(XXV)

COÛTS DE TRADUCTION DES DOCUMENTS

Le Conseil international des bois tropicaux ,

Rappelant sa Décision 5(XI) sur le « Soutien au programme » dans le Compte spécial qui est à imputer aux projets, avant-projets et activités ;

Rappelant également sa Décision 4(XV) qui a décidé que 0,5% du budget total pour tous les projets, avant-projets et activités soient placés dans un fonds commun devant servir uniquement à défrayer les coûts des traductions des propositions de projets et avant-projets ;

Reconnaissant avec gratitude la volonté continue du Gouvernement japonais de supporter les coûts des traductions de toutes les propositions de projets et avant-projets, et des documents du Conseil et des Comités ;

Notant les recommandations formulées par le Comité financier et administratif à sa troisième session concernant l'inadéquation des ressources affectées aux coûts de traduction des documents dans l'Appui au programme ;

Décide

1. d'autoriser le transfert d'une somme de 210 713,79 dollars US de l'Appui général au programme à la composante « Frais de traduction » dans l'Appui au programme afin d'éliminer le déficit apparaissant dans ce compte à la fin de l'exercice financier 1997 ;
2. D'examiner la situation des coûts de traduction à sa vingt-sixième session.

* * *